

QU'ENTEND-ON PAR HANDICAP ?

Un handicap résulte d'une interaction entre une incapacité :

- physique
- mentale
- intellectuelle
- ou sensorielle

ET un environnement inadapté.



Il faut donc des AMÉNAGEMENTS RAISONNABLES pour surmonter les obstacles et permettre à la personne de participer à la vie professionnelle sur un pied d'égalité avec ses collègues.

Le refus d'aménagement raisonnable par l'employeur constitue une discrimination.

Besoin de conseils ?
Faites appel à des personnes ressources : service du personnel, conseiller en prévention, jobcoach, expert, syndicat, etc.

LA PERSONNE A-T-ELLE DROIT À UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE AU TRAVAIL?

1 EST-ELLE EN SITUATION DE HANDICAP?

OUI NON

2 QUELS SONT SES BESOINS?



3 QUELS AMÉNAGEMENTS CORRESPONDENT À CES BESOINS?

ATTENTION, TOUT AMÉNAGEMENT DOIT:

- Être efficace et fait sur mesure
- Permettre une participation égale de la personne
- Garantir l'autonomie de la personne
- Assurer la sécurité et la dignité de la personne

4 CES AMÉNAGEMENTS SONT-ILS RAISONNABLES?

EVALUEZ CES CRITÈRES:

- Le coût (après déduction des primes)
- L'impact sur l'organisation du travail
- La fréquence et la durée d'utilisation
- L'impact sur l'environnement de travail et les collègues
- L'absence de solutions alternatives

raisonnable déraisonnable

On peut refuser un aménagement déraisonnable.



AMÉNAGEMENT RAISONNABLE



CONSEILS LORS DE LA MISE EN PLACE D'UN AMÉNAGEMENT RAISONNABLE:

- Formaliser l'aménagement raisonnable par écrit
- Informer les collègues
- Évaluer régulièrement si l'aménagement convient toujours à la personne et au service

OUI NON

1

FORMATION EN LIGNE GRATUITE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Plus de 150 situations concrètes
- Des avis juridiques
- Des conseils aux managers
- Un forum



En quelques clics

eDivemment!

www.ediv.be

Avec le soutien de



Wallonie



actiris.brussels
au coeur de l'emploi | de weg naar werk

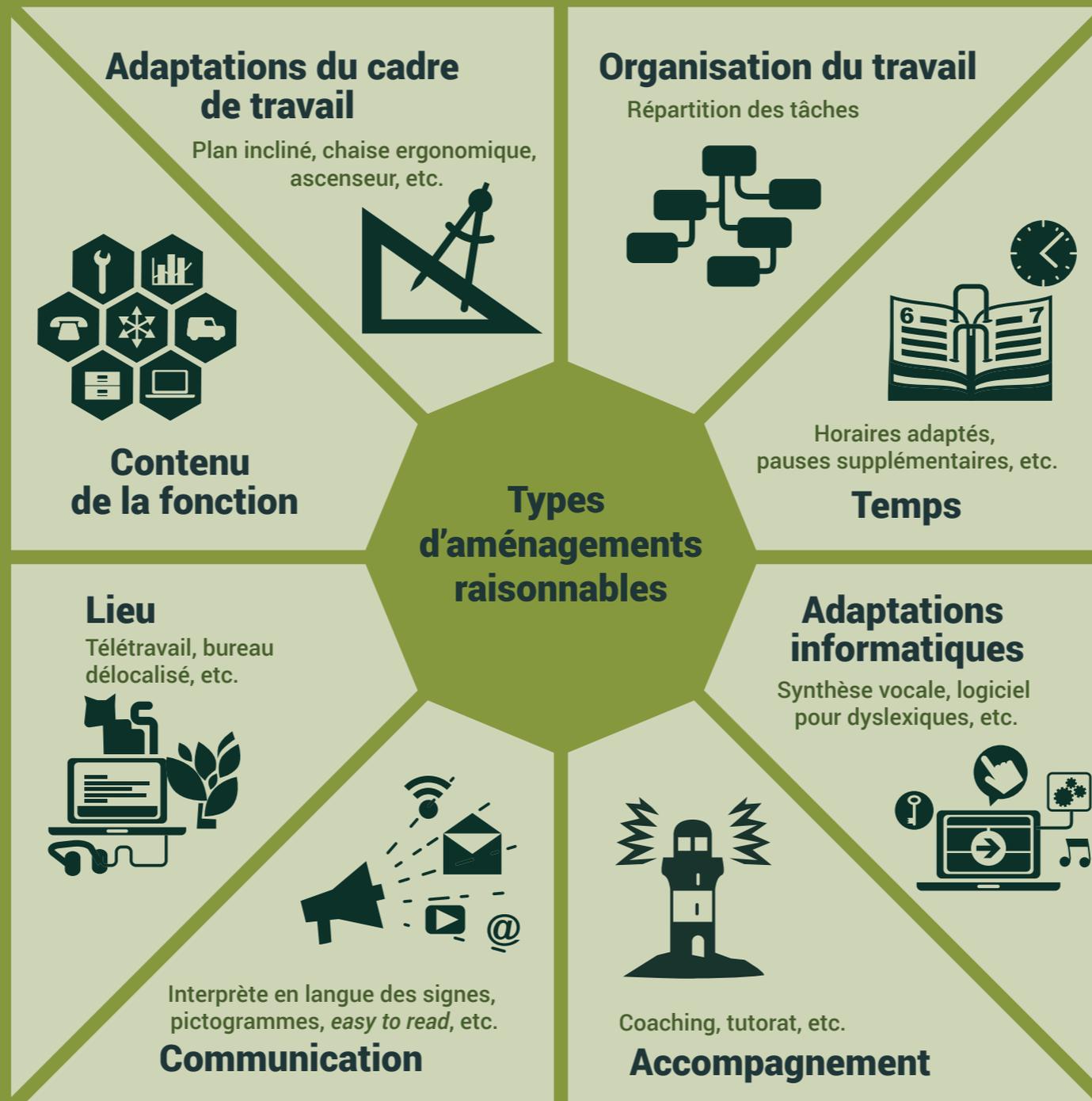


Vlaamse
overheid



Centre interfédéral
pour l'égalité des chances

138 rue Royale,
1000 Bruxelles
+32 02 212 30 00
www.unia.be



LE HANDICAP ? PENSEZ-Y !



RENDEZ-VOUS SUR LE SITE

www.ediv.be